

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagnote	Europäischer Wirtschaftsraum (EWR)
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Huguenet, François
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Huguenet, François; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Europäischer Wirtschaftsraum (EWR), 1998 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Aussenwirtschaftspolitik	3

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer

AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
USAM	Union suisse des arts et métiers
G20	Groupe des vingt

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La brochure d'informations «La Suisse et l'Europe, cinq ans après le rejet de l'EEE», envoyée à 3,6 millions de ménages helvétiques à la fin 1997 par Christoph Blocher (udc, ZH), a été sévèrement critiquée par **le Conseil fédéral**. Estimant que cette publication ne contribuait pas à une discussion franche et sereine, le gouvernement a relevé que les chiffres cités avaient été choisis en dehors de leur contexte de manière à accréditer les thèses de l'auteur et **s'est prononcé fermement contre cette vision revendiquant un avenir optimiste pour une Suisse en dehors de l'UE**. La Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) a également réfuté les données utilisées par Christoph Blocher.¹

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le groupe de travail Suisse-Europe a relancé l'idée de **l'adhésion de la Confédération à l'EEE**. Un de ses membres, Georg Stucky (prd, ZG), a défendu avec un succès devant le Conseil national un postulat demandant l'établissement d'un rapport comparatif sur les conditions et les conséquences d'une adhésion à l'EEE et l'UE, ceci après la ratification des accords bilatéraux par le parlement ou l'acceptation de ceux-ci par le peuple. Le rapport devrait, selon le postulant, fournir un calendrier de mise et œuvre et exposer les avantages et les inconvénients sur les différents domaines de la politique suisse.²

ANDERES
DATUM: 31.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Notamment dans le but de fournir aux Chambres fédérales un outil pour se déterminer sur l'initiative «Oui à l'Europe», une motion Suter (prd, BE) a prié le Conseil fédéral de présenter **un rapport périodique sur les progrès de l'intégration européenne**, un rapport sur l'impact des réformes économiques engagées au sein de l'UE dans la perspective de l'Union économique et monétaire et ses conséquences pour la Suisse, un inventaire des réformes à accomplir en cas d'adhésion de la Suisse et un exposé de la politique prévue pour atteindre l'objectif stratégique d'adhésion à l'UE. Dans sa réponse écrite, le gouvernement a expliqué qu'il avait déjà pris l'initiative de faire préparer un rapport d'intégration et qu'il était prêt à y incorporer les requêtes du motionnaire sous forme de postulat afin de ne pas être contraint par la notion de périodique. Le Conseil national a suivi cette proposition. Concernant le même sujet, il a également transmis deux postulats (CPE (98.3216) et groupe radical-démocratique (98.3157)) demandant au gouvernement de présenter un rapport sur les autres possibilités d'intégration européenne (UE, EEE) et leurs conséquences avant la fin de l'année. De son côté, la chambre des cantons a donné son feu vert à deux postulats (98.3174 et 98.3175) Beerli (prd, BE) demandant un rapport sur l'intégration européenne et un état des négociations bilatérales.³

BERICHT
DATUM: 20.08.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le même mois, le Conseil fédéral a présenté un **rapport d'évaluation de la politique européenne** en réponse au postulat Markwalder (plr, BE) adopté l'année précédente et demandant d'évaluer les avantages et les inconvénients des instruments de politique européenne. Ainsi, le gouvernement a estimé que l'UE demeure un point de référence central pour la politique étrangère et économique extérieure de la Suisse. Il a souligné une tendance nette à l'érosion de la marge de manœuvre suisse dans les relations bilatérales, au vu des revendications de la reprise intégrale des acquis de l'UE et de leurs développements futurs. Il a également relevé que les acteurs économiques helvétiques souhaitant accéder au marché européen risquent de se heurter à tout moment à des obstacles en tant que ressortissants de pays tiers. Aussi, il a présenté différentes options de politique européenne : 1) La poursuite de la voie bilatérale sans nouveaux accords permettrait d'amoindrir les problèmes du parallélisme. Cependant, l'UE aurait la possibilité de soumettre l'accès au marché communautaire à de nouvelles exigences. 2) La poursuite de la voie bilatérale vers de nouvelles négociations dans des secteurs d'intérêts communs exigerait de trouver un équilibre entre l'adaptation efficace au développement du droit européen et le respect de la souveraineté suisse. 3) La mise en place d'un cadre institutionnel permettrait de ne pas renégocier pour chaque nouvel accord les questions relatives au développement du droit, à la surveillance des marchés et à la jurisprudence. Il favoriserait la transparence et l'efficacité et accroîtrait la sécurité juridique de la voie bilatérale. 4) L'adhésion à

l'espace économique européen (EEE) ne permettrait pas un traitement égal des deux parties. Les membres de l'AELE/EEE ont un droit de participation à l'élaboration de propositions mais pas aux prises de décisions formelles, tout en étant obligés de reprendre le développement de la législation européenne. Toutefois, cette option renforcerait la sécurité juridique et améliorerait l'accès au marché de l'EEE. 5) L'adhésion à l'UE permettrait à la Suisse de participer directement au processus décisionnel de l'UE. Toutefois, une adhésion aurait un impact sur les institutions suisses, notamment sur les compétences du parlement, des cantons et du corps électoral. Cela impliquerait donc une réforme interne de grande ampleur qui transférerait une part considérable de la capacité décisionnelle helvétique.

De la sorte, le gouvernement a considéré que la voie bilatérale est l'instrument le plus approprié pour l'heure, mais qu'il peut en être autrement par la suite. En effet, un certain nombre de faiblesses ont été relevées notamment au niveau de l'influence de la Suisse sur les normes européennes, de la limitation en termes de souveraineté liée à la reprise du droit européen et de l'absence d'accès complet aux marchés européens. Le Conseil fédéral a ainsi rappelé que la Suisse exclut tout automatisme dans la reprise des acquis, exige de participer aux prises de décision la concernant et réclame le respect du processus décisionnel helvétique. Il a mis en place un groupe d'experts chargé d'étudier les différents scénarios. Le **Conseil national** a pris acte du rapport en décembre de l'année sous revue. De l'avis des commentateurs, la proximité des élections fédérales n'est pas propice à une réflexion sur une adhésion. 4

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Durant l'été, la visite de Doris Leuthard à Bruxelles et la perspective de la publication du rapport sur la politique européenne en automne ont relancé le **débat sur l'adhésion à l'UE**. Si les avis divergent sur le fond, l'ensemble des acteurs ont estimé que la situation de la Grèce a rendu politiquement très invraisemblable une adhésion à court terme. Ainsi, l'UDC s'est opposée à tout rapprochement avec l'UE arguant que la Suisse perdrait sa souveraineté. Le PS et les écologistes se sont eux montrés favorables à une adhésion à l'UE avec conditions, considérant qu'elle permettrait des avancées à différents niveaux malgré les tendances néolibérales à l'œuvre. Le PLR a prôné la continuation de la voie bilatérale. La conférence des gouvernements cantonaux s'est elle montrée favorable à un accord-cadre avec l'UE tout en rejetant une reprise automatique. Elle a estimé que ce dernier est une bonne solution et peut répondre à leur perte d'autonomie dans la reprise du droit européen. Avenir Suisse a considéré qu'une adhésion à l'espace économique européen ou à l'UE sont les meilleures solutions. Economiesuisse a estimé qu'il n'y a pas d'alternative à la voie bilatérale. L'USAM a souligné que les petites et moyennes entreprises n'ont pas forcément les mêmes intérêts que l'industrie, l'agriculture ou la finance. L'Union suisse des professions libérales (USPL) s'est alignée sur la position de l'UE et a affirmé que la position réactive de la Suisse pénalise certaines professions et certains pans de l'économie helvétique. 5

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation AELE/Parlement européen**, qui représente l'Assemblée fédérale – en qualité d'observateur uniquement – au sein de la Commission parlementaire de l'AELE ainsi que du Comité mixte de l'EEE, et qui est également responsable des relations établies entre les parlements helvétique et européen depuis 1995. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire. 6

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Les 6 et 12 juin 2017, le Conseil national et le Conseil des Etats ont respectivement pris acte du rapport 2016 de la Délégation de l'Assemblée fédérale auprès du Comité parlementaire des pays de l'AELE et chargée également des relations avec le Parlement européen (**Délégation AELE/Parlement européen**). A cette occasion, le socialiste neuchâtelois Didier Berberat a notamment tenu à rappeler, devant la chambre des cantons, le triple rôle de la Délégation en question, soit entretenir les relations établies avec le Parlement européen, représenter l'Assemblée fédérale lors des rencontres du Comité parlementaire de l'AELE et, finalement, endosser le rôle d'observateur au Comité parlementaire mixte de l'EEE. 7

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.06.2012
EMILIA PASQUIER

Cet anniversaire a remis l'idée d'intégrer l'EEE sur le tapis. En effet, le président du PDC, Christophe Darbellay, a suggéré qu'un **nouveau vote sur l'EEE** pourrait être une solution afin de sortir du modèle bilatéral qui semble enlisé depuis trop longtemps. L'idée du valaisan, qualifiée par certains de simple coup médiatique, n'a pas reçu le soutien du gouvernement.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 03.12.2012
EMILIA PASQUIER

Au mois de juin 1992, la Suisse refusait son **entrée dans l'EEE** avec 50.3% des voix. L'anniversaire de ce refus, célébré notamment par l'UDC, a été largement commenté dans les médias.⁹

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.03.2012
EMILIA PASQUIER

En mars, les chambres ont approuvé **le rapport sur la politique extérieure 2011**. L'année sous revue a été caractérisée par une importante ouverture des marchés. La conclusion d'accords bilatéraux, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'UE, a permis à la Suisse de consolider sa position économique. Plus particulièrement, le gouvernement a noté la conclusion d'accords de libre-échange entre l'AELE et Hong Kong, ainsi qu'avec le Monténégro, la proche conclusion d'un accord avec la Bosnie et Herzégovine et l'entrée en vigueur d'accords avec le Pérou et la Colombie. La Suisse a également entamé des négociations avec la Chine, l'Indonésie ainsi qu'avec la Russie, le Bélarusse et le Kazakhstan et a poursuivi les négociations avec l'Inde afin de signer un accord de libre-échange. En 2012, elle prévoit de négocier avec le Vietnam et les Etats d'Amérique centrale. Au niveau européen, le gouvernement a décidé de continuer une stratégie d'ensemble et coordonnée en incluant des discussions sur les questions institutionnelles qui freinent depuis longtemps l'avancement d'accords sectoriels avec l'UE. D'un point de vue financier, la situation fragile de la monnaie européenne a renforcé le franc suisse provoquant une diminution des exportations suisses. Concernant les organisations internationales, au sein de l'OMC, le Cycle de Doha n'a toujours pas abouti. La Suisse vise toujours une participation au G20. En 2011, elle s'est ainsi impliquée dans les réunions préparatoires. Lors de l'évaluation du rapport, les commissions ont regretté que le rapport n'ait pas inclus un chapitre traitant des marchés et des systèmes financiers internationaux, ainsi qu'un chapitre traitant de la politique suisse des matières premières. L'aspect très descriptif du rapport a également soulevé quelques critiques. La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a également discuté de l'introduction d'éléments en faveur du développement durable dans les accords de libre-échanges ainsi que des problèmes créés par la diminution des matières premières. Finalement, les deux chambres ont pris acte du rapport. Le Conseil fédéral a également présenté son message sur l'approbation de mesures touchant le tarif des douanes. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité par les chambres.¹⁰

1) 24 Heures, 10.3.98 (CF); Lib., 14.3.98 (Sdes).

2) BO CN, 1998, p. 1533 s.; LT, 25.4.98 (Suisse-Europe).

3) BO CE, 1998, p. 1123 s.; BO CN, 1998, p. 1502; BO CN, 1998, p. 2192; BO CN, 1998, p. 2193

4) FF, 2010, p. 6615 ss.; BO CN, 2010, p. 1856 ss.; Lib. 5.5.10; LT, 18 et 26.8.10; NZZ et TA, 20.8.10.

5) LT, 4.1 et 21.7.10; NZZ, 30.1 et 18.10.10; LT et NZZ, 19.5.10; LT, NZZ et TA, 8.7.10; LT, 30.7.10; NZZ, 16.7.10; TA, 17.7.10; BZ, 30.7.10. USPL: Lib., 6.10.10.

6) BO CE, 2016, p. 269 ss.; BO CN, 2016, p. 1119; Délégation AELE-Parlement européen. Rapport

7) BO CE, 2017, p. 461; BO CN, 2017, p. 909; Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

8) LT, 30.11. et 1.12.12; Lib, 3.12.12.

9) Presse du 3.12.12.

10) FF, 2012, p. 675ss., 3601s., 675ss.; BO CN, 2012, p. 64ss.; BO CE, 2012, p. 115ss.